

sArticle 1 – les catégories

Les championnats individuels, Dames et Messieurs, des Comités et de la Ligue des Hauts-de-France comprennent :

- les championnats départementaux et le championnat régional 2^{ème} série
- les championnats départementaux et le championnat régional 3^{ème} série
- les championnats départementaux et le championnat régional 4^{ème} série et NC
- les championnats départementaux et le championnat régional Tennis Entreprise
- les championnats départementaux et le championnat régional 35 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 40 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 45 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 50 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 55 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 60 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 65 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 70 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 75 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 80 ans y compris les Dames
- les championnats départementaux et le championnat régional 8 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 9 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 10 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 11-12 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 13-14 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 15-16 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 17-18 ans

Soit un total de **42 catégories**, Dames et Messieurs confondus.

Article 2 – le Comité des Championnats Individuels Hauts-de-France

Chaque Comité et la Ligue constituent un Comité des Championnats Individuels qui veille à leur bon déroulement.

Le comité des championnats individuels régionaux est composé :

- Du Président de la Commission Compétitions Tennis
- Des responsables des 4 Pôles (Seniors, Jeunes, Seniors + et Tennis Entreprise) de la Commission Compétitions Tennis concernés par les championnats individuels,

Article 3 – lieux des rencontres

Ces championnats départementaux et le championnat régional sont organisés sur les installations des Comités Départementaux ou de la Ligue ou des clubs désignés par les Comités des championnats individuels.

Ce dernier détermine chaque année les modalités d'organisation de chacun de ces championnats : dates, lieux, surfaces des courts, etc.

Article 4 – les engagements

- Les engagements se font via les comités départementaux, y compris pour les compétiteurs exempts. Le règlement des engagements des joueurs négatifs et numérotés, se fait en ligne via Tenup, (homologation Ligue).
- La date limite des inscriptions aux championnats individuels via les comités (excepté joueurs numérotés concernés) est fixée par les comités.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS COMITES DEPARTEMENTAUX et LIGUE

Saison sportive 2025

- La date limite de retour des qualifiés de chaque comité pour le Championnat Régional **est fixée au lendemain des finales pour chaque catégorie dans le dernier département.**
- La date limite d'inscription des joueurs **négatifs** (classement de **septembre**) et **numérotés** est fixée au **mercredi 7 mai 2025** (courrier adressé aux joueurs concernés par la Commission Compétition Tennis).

Article 5 – les participants et règles de classement Article 60 bis

Ces championnats sont ouverts aux joueurs de nationalité française ou ressortissants de l'UE (NC – 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème} série) et licenciés dans un club de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis.

- Les championnats individuels 4^{ème} série / Non Classés sont ouverts aux joueurs classés en 4^{ème} série/Non Classés et n'ayant jamais été classés **15/4** ou mieux.
- Les championnats individuels 3^{ème} série sont ouverts aux joueurs classés en 3^{ème} série et n'ayant jamais été classés **2/6** ou mieux.
- Les championnats individuels 2^{ème} série sont ouverts aux joueurs classés en 2^{ème} série.

Les **joueuses Top 40** et **joueurs Top 60** au classement du mois de **mai 2025** sont exemptés du championnat régional et peuvent s'inscrire directement au Championnat de France auprès du service compétition de la FFT. Un joueur qui intégrerait le TOP 40 ou TOP 60 après avoir disputé le championnat régional ne pourra pas prétendre à une inscription directe, il devra être mis dans la liste des suppléants. Les joueuses TOP 40 et joueurs TOP 60, au classement du mois de mars, puis du mois de mai, seront informés par email. Ils devront s'inscrire directement auprès du Service Compétition via un lien spécifique entre le vendredi 9 mai et le lundi 30 juin 2025. Les retraits devront être effectués avant le vendredi 1er août 2025.

Pour ces 3 championnats, le **classement de référence** pris en compte sera celui de **septembre** de l'année sportive considérée.

Les joueurs qualifiés pour un championnat individuel (départemental et/ou régional) par série de classement conserveront leur qualification, **même s'ils ont changé de série aux classements mensuels**, ou suite à une modification de classement effectuée par la commission compétente.

Si, suite à un reclassement, un joueur ne peut plus participer à un championnat par série de classement, il pourra faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du Comité des championnats.

Article 6 – participation aux Championnats de France – règles de qualification

Le vainqueur du Championnat de Ligue et les éventuels qualifiés supplémentaires ne pourront pas participer au Championnat de France s'ils n'ont pas ou s'il n'y a pas dans les tableaux, un joueur ayant le classement minimal requis par le Comité des championnats de France pour y participer (règlements sportifs FFT – Art 60 ter).

Seront qualifiés pour les Championnats de France de leur catégorie :

- Le Champion de Ligue,
- Les joueurs suppléants repêchés en fonction de l'ordre de priorité donné par la Ligue, du classement et du poids de tableau.
- Ordre de désignation des joueurs suppléants repêchés : le finaliste puis le ou les joueurs les mieux classés du tableau final régional. En cas de qualifiés supplémentaires ayant le même classement, le Comité de tournoi prendra en compte le bilan de sortie de classement. Si celui est identique, il sera effectué un tirage en sort par le Comité de tournoi.

En cas de qualifications multiples, un compétiteur ne pourra prendre part au championnat régional que dans un seul tableau, excepté les jeunes sous le contrôle de la Direction Technique.

Article 7 – les règles de participation aux tableaux régionaux

Ces épreuves sont ouvertes :

1. Aux champions des 5 comités départementaux de la Ligue des Hauts-de-France.
Des places supplémentaires pour des joueurs(euses) ayant participé effectivement au championnat départemental pourront être proposées à certains comités en fonction du nombre de qualifiés d'office et du poids respectif des tableaux de ce comité, ceci pour constituer les tableaux régionaux les plus représentatifs des forces de la catégorie d'âge concernée.
2. A des joueurs exemptés de participation au championnat départemental par le Comité des championnats de Ligue, sur proposition de la commission Compétitions Tennis, compte-tenu de leur position dans la hiérarchie nationale. Ces joueurs ne peuvent en aucun cas participer au championnat de leur comité.
3. La liste des Seniors + potentiellement exemptés de phase départementale sera déterminée par le Comité des Championnats Individuels Hauts-de-France et sera communiquée courant janvier 2025.
4. La liste des Jeunes exemptés de phase départementale sera publiée après parution du classement de février 2025.
5. Seniors : sont exemptés de la phase départementale les joueurs négatifs et numérotés, (classement de septembre)

Article 8 – les conditions de jeux

- 1- Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches (format 1), à l'exception des catégories 65+, 70+, 75+, 80+, où la 3^{ème} manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points (format 2).
- 2- Des points de bonus par partie gagnée (hors WO) sont attribués aux participants des Championnats régionaux et Championnats de France individuels (cf page classement du site internet de la F.F.T).
- 3- Les différentes organisations, Ligue et Comités Départementaux, fournissent les balles (balles aux perdants) de l'ensemble des championnats individuels. La distribution des balles des phases départementales est gérée par chaque comité.
- 4- Les règlements fédéraux s'appliquent quant à la limitation du nombre de parties par jour mais l'organisateur d'une épreuve du championnat veillera, tant que faire se peut, à ne pas faire jouer plus d'une partie par jour.
- 5- Les joueurs inscrits aux Championnats de Ligue devront se rendre disponibles **sur toute la durée de la compétition** de leur catégorie d'âge sur convocation du JAT.
- 6- Les championnats se dérouleront prioritairement sur la même surface de jeu que celle prévue pour les Championnats de France. La terre battue est la surface privilégiée mais les parties pourront se dérouler sur toutes autres surfaces mises à disposition par l'organisateur.

Article 9 – les qualifications 2des séries

Nombre de qualifiés pour la phase régionale :

- Les joueurs négatifs et numérotés ;
- Les champions départementaux ;
- Eventuellement 1 finaliste, sélectionné par le Comité des Championnats Individuels des Hauts-de-France, sur proposition de la commission compétition Tennis en fonction de la hiérarchie de classement.